



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## Israël et territoires palestiniens

Question écrite n° 65798

### Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation de la population gazaouie. Quelques mois après le violent conflit entre Israël et Palestine, les conditions de vie des Palestiniens se sont gravement dégradées. La pauvreté est généralisée. Suite aux frappes israéliennes, de nombreuses infrastructures ont été détruites et la plupart des surfaces agricoles rasées. Ceci a des conséquences dramatiques sur l'économie et provoque un taux de chômage aujourd'hui supérieur à 40 %. Le blocus imposé à la population aggrave également la situation. Aussi, il lui demande de rester mobilisé afin de soutenir les Palestiniens dans leur tentative de reconstruction et de continuer à s'exprimer internationalement sur la nécessité de la création de deux États, tout en garantissant la sécurité de l'État israélien.

### Texte de la réponse

Pour répondre aux besoins les plus urgents des Gazaouis, qui ont payé un tribut exorbitant dans ce conflit, la France a débloqué dans le courant de l'été une aide humanitaire de trois millions d'euros. Elle consacre en 2014 plus de 40 millions d'euros au soutien du peuple palestinien. Elle prend toute sa part aux efforts internationaux en faveur de la reconstruction de Gaza, portés notamment par la conférence des donateurs du Caire du 12 octobre, coprésidée par la France et qui a permis de mobiliser 5,4 milliards de dollars pour le peuple palestinien. Le ministre des affaires étrangères et du développement international y a marqué la nécessité d'une reprise rapide des discussions au Caire pour consolider l'accord de cessez-le-feu agréé le 26 août. Le cessez-le-feu ne tiendra sur la durée que si une solution pérenne est apportée à la situation à Gaza, prenant en compte les besoins des Palestiniens en termes de levée du blocus et ceux des Israéliens en termes de sécurité. La France se tient prête, avec ses partenaires européens, à contribuer aux solutions qui seront trouvées dans le cadre d'un tel accord, notamment par la réactivation et l'extension de la mission de contrôle aux frontières EUBAM Rafah. L'objectif final doit être un retour aux négociations pour résoudre le conflit à travers un accord négocié visant la création d'un Etat palestinien indépendant et souverain, qui sera pour Israël la meilleure garantie de sa sécurité. La France ne ménage pas ses efforts pour atteindre cet objectif.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Sauvadet](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (4<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65798

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 octobre 2014](#), page 8306

**Réponse publiée au JO le :** [4 novembre 2014](#), page 9256